

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une unité de fabrication de contre-plaqué de bois de peuplier sur la commune de Sainte Savine

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GARNICA TROYES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

PIERRE DHORNE Directeur d'usine

RCS / SIRET

8	4	3	9	2	9	6	9	6	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1° Installation classée ICPE	Le site sera classé en autorisation au titre des rubriques 1532.1 , 2915.1a et 2940.2a
39° construction d'une surface supérieure à 10000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40000m <sup>2</sup>	Le projet d'extension de l'usine aura une superficie de moins de 40 000 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une usine de fabrication de panneaux de contreplaqué de peuplier avec ses aménagements extérieurs d'accès, de circulation et de stockage. Ce site sera construit en différentes phases afin de permettre la montée en compétence du personnel d'exploitation et la mise en fonctionnement progressive des différentes étapes de fabrication du contre-plaqué. Un tel phasage a été respecté sur les différentes unités existantes du groupe GARNICA implantées en Espagne, comme en France. Au Nord-Ouest, du côté du rond-point d'accès à la zone Nord du Parc du Grand Troyes, la partie du terrain est dédiée à la construction des bâtiments de l'usine. Au Sud-Est se situe la partie réservée au stockage des grumes de peuplier. La parcelle, inscrite dans le périmètre de la ZAC du Parc du Grand Troyes, s'étend le long de la RD 660. Le terrain a une superficie de 19 hectares et sera occupé par un bâtiment de fabrication d'un seul tenant, des voiries ceinturant le bâtiment, une zone de distribution de carburants (GNR pour les engins Volvo, gasoil pour les camions grumiers, gaz propane pour les chariots de manutention à l'intérieur de l'usine), un parc à bois entièrement imperméabilisé, du parking du personnel (200 places et 4 places Personnes à Mobilité Réduite), différents bassins de gestion des eaux pluviales (un bassin d'infiltration pour la zone usine et un bassin d'infiltration pour la zone parc à bois) et de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel sinistre (un bassin étanche en amont du bassin d'infiltration pour la zone usine et un pour la zone parc à bois fermés par vannes de barrage manuelles.



## 4.2 Objectifs du projet

Face à la demande croissante du marché de panneaux de contreplaqué, le Groupe GARNICA souhaite développer une nouvelle unité dans le département de l'Aube, au niveau du Parc du Grand Troyes. La société souhaite participer au dynamisme du bassin économique de Troyes (10) en privilégiant des embauches de personnes locales.

L'entreprise mène une politique de progression interne et prône la montée en compétences pour les salariés qui en émettent le souhait. L'effectif du site sera de 252 personnes à terme production, fonctions support, maintenance et encadrement.

Il est à noter que le directeur du futur site, le responsable technique et le responsable de la construction du futur site ont déjà été recruté par le groupe GARNICA afin d'être formés sur le site existant à Samazan. La future unité auboise sera donc en lien étroit avec celle de Samazan, profitant ainsi de son expérience. Les produits sortant de l'unité troyenne descendront à Samazan temporairement durant la montée en puissance de l'usine.

L'unité de Troyes est conçue à terme pour produire 55 000 m<sup>3</sup> de contre-plaqué, 24h/24 sur 330 jours/an.

Le groupe GARNICA est engagé dans le développement durable de part l'essence même du bois travaillé.

Cette matière première joue un rôle prédominant dans l'économie circulaire, car c'est un matériau renouvelable, recyclable, réutilisable et biodégradable. Par de nombreux partenariats avec le monde agricole et sylvicole, GARNICA utilise du bois local et encourage la promotion de plantations à croissance rapide et de forêts gérées durablement. Le peuplier, principal bois utilisé dans les usines du groupe, capture 11 tonnes de dioxyde de carbone par an et par hectare et pousse 4 fois plus vite que les espèces

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction de l'usine seront phasés par grandes activités, mais les bassins de gestion des eaux pluviales, de rétention des eaux d'extinction incendie, et réserves incendie seront dimensionnés sur la base de la phase finale et construits dès le démarrage des travaux. Par contre, l'imperméabilisation du parc à bois sera réalisée au fur et à mesure de la montée en puissance de l'usine, comme pour la construction du bâtiment de construction. Une base vie sera présente pendant l'exécution des travaux. La conception du projet a été faite en optimisant les volumes de déblais-remblais à la parcelle afin d'éviter un trafic camions liés aux terres végétales. La terre végétale sera conservée sur site pour créer des merlons paysagers en limite de propriété. L'usine sera construite en un seul bloc qui s'étendra progressivement: atelier de travail du bois dans une première phase avec bâtiment de maintenance et locaux techniques accolé (ayant fait l'objet d'un dossier d'enregistrement et d'un Permis de construire), séchoirs et chaudières associées, stockage des feuilles sèches de peuplier, atelier d'encollage. Le bloc bureaux sera construit à partir de 2023, et les bureaux installés dans un premier temps dans le bâtiment maintenance seront transférés.

Les utilités nécessaires au fonctionnement du site sont aménagées dans le bloc maintenance isolé de l'usine par un mur REI120. - arrivée électrique par un poste de livraison préfabriqué situé en extérieur (limite sud), tension distribuée par Enedis 20kV, local transformateur dans le bloc maintenance avec 3 transformateurs secs de 1600 kVA et 2 TGBT. La liaison HTA sera enterrée entre le poste de livraison et le local transformateurs, puis le réseau interne sera de type basse tension avec régime de neutre à la terre (TN); air comprimé dans un local dédié du bâtiment maintenance, une puissance de 150 kW sera installée. La distribution sera effectuée vers les machines par tuyauterie; atelier de maintenance pour l'entretien des machines, local séparé pour le soudage (poste acétylène/oxygène) et atelier dédié pour l'entretien des engins Volvo (vidanges, réparations courantes) de 191 m<sup>2</sup>. Un local séparé pour le stockage des huiles de vidange sera attenant à l'atelier d'entretien; poste de distribution de gaz propane et sa cuve pour l'alimentation des chariots élévateurs à l'intérieur de l'usine; station-service pour l'alimentation des camions grumiers et engins du parc à bois (GNR): cuve enterrée double-peau 3 compartiments gasoil 10 m<sup>3</sup>, GNR 10 m<sup>3</sup> et AD blue 5m<sup>3</sup>.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les billons de peupliers (troncs ayant été débarrassés de leurs branches) arriveront par camions grumiers (35-40 m<sup>3</sup>/camion). Ils seront déchargés par les engins Volvo sur le parc à bois, entreposés sous forme d'ilots, puis repris par les engins Volvo pour alimenter l'écorceuse implantée en extérieur contre le bâtiment de production. Après passage dans l'écorceuse, les billons sont tronçonnés à la bonne dimension, puis déroulés sur la dérouleuse implantée dans l'atelier fermé. Les feuilles vertes ou humides seront massicotées à la bonne dimension, reprises par des chariots gaz et empilées afin de constituer des tas. Ces feuilles vertes seront séchées dans des séchoirs alimentés par fluides caloporteurs chauffés dans les chaudières biomasse et/ou gaz naturel. Elles sont triées manuellement ou automatiquement par catégorie (définissant la future qualité du placage), et passent le cas échéant à l'atelier de jointage. Ensuite les feuilles sont encollées et pressées à une température de 160°C pour constituer les panneaux de contre-plaqué. La finition consiste à poncer et scier les panneaux aux dimensions finales puis les expédier vers les clients en France, Europe ou à l'international (aménagement de bateaux, caravanes, mobiliers ou construction).

Les écorces issues de l'écorçage seront broyées et utilisées comme biomasse dans les chaudières du site. Les noyaux des billons restant à la fin du déroulage seront broyés en plaquettes papetières valorisées chez des papetiers ou des fabricants de placage de panneaux. Le fonctionnement du site impliquera un trafic de 75-80 camions par jour (approvisionnement billons, expédition de panneaux et évacuation de co-produits et déchets). Les réceptions s'effectueront sur la plage horaire 5 heures à 21 heures pour tenir compte des arrivées tardives ou anticipées de certains camions grumiers.

La construction sera réalisée en charpente mixte béton-acier, mur en bardage de panneaux de béton préfabriqué, sol en béton, toiture en bac acier avec étanchéité et exutoires de fumées. La séparation entre l'usine et le bloc maintenance sera un mur REI120. La partie usine aura une longueur maximum de 180 mètres et une largeur maximum de 140 mètres. A terme la surface de l'usine sera de 35490 m<sup>2</sup>. La hauteur sera de 13 mètres au pignon, 11,96 m au faitage pour la majorité du bâtiment. L'écorceuse, la tronçonneuse et les chaudières seront installées en extérieur.

Le bloc maintenance aura une longueur de 85 m et une largeur de 25 m, soit une surface de 2 125 m<sup>2</sup>. Sa hauteur sera de 10,2 m.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet sera soumis à autorisation d'exploiter au titre des rubriques 1532.1 ,2915.1a et 2940.2a des ICPE.

Il est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubriques 2.1.5.0. 2 et 3.2.3.0. 2)

Il est soumis à Permis de Construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface construite à terme	<40 000 m <sup>2</sup>
Fabrication de contre-plaqué	55 000 m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

projet sur le Parc du Grand Troyes, à  
Sainte Savine  
Lieu dit Champs Prud'homme  
rue de Varsovie  
10 300 Sainte Savine

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

Le premier atelier du site a fait l'objet d'un enregistrement et d'un dépôt  
de permis de construire en décembre 2018 (instruction en cours).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est à 1290 mètres au Nord du site (Aérodrome Troyes-Barberey) et la ZNIEFF 1 (Pinède et Ancienne Carrière de Montchaux à l'Est de la Grange au Rez) à 4 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient est implanté à l'Est de l'agglomération troyenne (soit plus de 5 km)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sainte-Savine est intégrée au Plan de Prévention du Bruit de l'agglomération du Grand Troyes (Troyes Champagne Métropole)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sainte Savine possède 3 Monuments historiques, dont le plus proche "Tumulus" est implanté à 910 mètres au Sud du site (Eglise et ancien Hôtel de Ville au coeur du centre de la commune). L'Eglise Sainte Croix de la commune de Montgueux est implantée à 3,5 km du site GARNICA
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas directement sur une Zone à Dominante Humide par Diagnostics connus



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Sainte Savine n'est pas intégrée dans un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un site BASOL, ni BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage d'Alimentation en Eau Potable le plus proche est à plus de 5 km au Nord-Est du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La NATURA 2000 la plus proche est à 15 km à l'Est de GARNICA (Marais de Villéchetif).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendrera une consommation en eau potable, pour les usages sanitaires du personnel et le nettoyage des engins de manutention, l'alimentation des chaudières biomasse (bacs à cendres, purges chaudières) et les consommations plus anecdotiques des affûteuses et du jointage ou de l'atelier encollage. Il sera raccordé au réseau AEP public. La consommation maximum sera de 10 m <sup>3</sup> /j en phase finale lorsque tous les ateliers seront opérationnels soit 3 300 m <sup>3</sup> /an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne nécessiteront pas de drainage, pas de remontée d'eau au niveau du terrain.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain possède une légère déclivité, qui sera utilisée pour uniformiser le niveau du terrain par optimisation des déblais-remblais. La terre végétale sera conservée sur le terrain pour créer des merlons en limite de propriété Nord, Est et Sud.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il ne sera pas nécessaire de remblayer le terrain, les apports en matériaux seront nécessaires pour la construction des bâtiments (panneaux de béton cellulaire préfabriqué, structure béton, revêtement,...) et d'aménagements extérieurs (voiries, parc à bois...).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain a fait l'objet d'une étude d'impact en 2014 lors de la création de la zone d'activité Parc du Grand Troyes, il est en dehors de toutes contraintes naturelles identifiées. Il était jusqu'à présent exploité en tant que terre agricole. En limite de propriété Nord du terrain, en l'absence de circulation de trains sur la voie Troyes-Sens, le lézard des Murailles s'est installé le long de la ligne SNCF. Une étude a été confiée au Conservatoire d'Espèces Naturelles de Champagne-Ardenne pour valider que le lézard n'était pas présent sur la parcelle. Le rapport des investigations réalisées en août 2018 est joint en annexe n°7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La NATURA 2000 la plus proche est à 15 km à l'Est, de l'autre côté de l'agglomération troyenne. Au regard de cet élément fracturant d'importance, le site ne peut avoir de répercussions sur la NATURA 2000.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain jusqu'à présent cultivé, limitrophe de l'agglomération Troyes Champagne Métropole, en bordure de voies d'accès à forte circulation et d'une zone d'activités.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est inscrite dans la zone d'Activités du Parc du Grand Troyes qui a fait l'objet d'une DUP en 2014 et qui est inscrite dans le PLU de Sainte Savine comme zone urbanisable.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un PPR Technologique
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un PPR Naturel et notamment un PPR Inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de travail du bois (écorçage, tronçonnage, déroulage), les chaudières fonctionnant à la biomasse (co-produits de peupliers), l'encollage ne sont pas à l'origine de risque sanitaire pour le personnel d'exploitation ou les tiers.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de la ZAC ne sont pas à l'origine de risque sanitaire pour les tiers.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'approvisionnement en billons de peupliers, en consommables et l'expédition des produits finis et des co-produits et déchets représentera un trafic journalier de 75-80 camions en phase finale. Ce trafic augmentera progressivement. Les véhicules légers du personnel seront répartis en équipe (3 postes) et représenteront 252 véhicules au maximum (sans compter de déplacements en deux roues ou transports en commun).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les approvisionnements et mouvements des engins sur le parc à bois seront à l'origine de bruit, le fonctionnement des machines extérieures (écorceuse, tronçonneuse et broyeurs, chaudières biomasse) sera également à l'origine de bruit 24h/24h. Les voies de circulation autour du site ont des trafics qui génèrent des niveaux de bruit important sur la zone.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le travail du bois par écorçage et déroulage de billons de peuplier, les chaudières biomasse et les séchoirs ou l'encollage ne seront pas à l'origine d'odeur au delà des limites de propriété.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités de la zone d'activités du Parc du Grand Troyes ne sont pas à l'origine de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement des machines de travail du bois, les chaudières ou les séchoirs ne seront pas à l'origine de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les autres activités du Parc du Grand Troyes ne sont pas à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du parc à bois nécessitera l'éclairage en période nocturne pour permettre les déplacements des engins de manutention. Ils seront tournés vers l'intérieur du parc à bois et fonctionneront par zone pour éviter d'éclairer tout le parc.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les voies de circulation autour du site sont éclairées par des luminaires publics.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins de manutention du parc à bois sont de type thermiques qui génèrent des gaz de carburation, comme les camions d'approvisionnement et d'expéditions. Les chaudières à la biomasse rejettent des gaz de combustion sur la base des valeurs réglementaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les ateliers de jointage et d'encollage utiliseront de la colle, des dégagements au niveau des postes de travail pourraient être observés, en respectant les valeurs réglementaires (Code du Travail). Les rejets résiduels à l'atmosphère seront conformes à la réglementation environnementale.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluie des zones imperméabilisées voiries et parc à bois seront infiltrées dans le sol après traitement par dégrillage, tamponnement dans un bassin étanche pour maîtriser le débit et traitement par séparateurs à hydrocarbures. Les eaux de toiture seront également infiltrées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux sanitaires, les eaux de lavage des engins de manutention seront rejetées dans le réseau d'eaux usées communales dont l'exutoire est une station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les co-produits seront valorisés: écorces comme biomasse, noyaux des billons comme plaquettes papetières.</p> <p>Les cendres des chaudières seront valorisées dans leur majorité.</p> <p>Les emballages vides de produits de maintenance et de colle seront traités par des entreprises spécialisées.</p> <p>Les déchets de maintenance des engins de manutention seront traités par des sociétés dûment autorisées, comme les boues des séparateurs d'hydrocarbures.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans un rayon de protection de monuments historiques, il sera implanté dans une zone d'activités en bordure de l'agglomération troyenne. Le terrain est ceinturé par des voies de circulation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain était une parcelle agricole, intégrée dans le Parc du Grand Troyes par DUP en date de 2014, il inscrit dans le règlement d'urbanisme comme zone urbanisable. Par accord tacite, l'exploitant continuait à cultiver la parcelle tant que celle-ci n'était pas vendue pour la construction d'une usine.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres activités du Parc du Grand Troyes engendrent des trafics sur la voie d'accès au Parc (RD660). Cet axe de circulation est suffisamment dimensionné pour accueillir un trafic de camions et véhicules légers, il est emprunté par les véhicules rejoignant notamment l'autoroute A5. Une contre-allée sera aménagée le long de la limite de propriété Sud du site et un tourne à gauche spécifique à l'accès au site GARNICA afin d'éviter le stationnement des véhicules sur la voie principale. Le trafic de 75-80 camions par jour pourra s'intégrer au trafic des voies d'accès au site.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'activité de travail du bois n'est pas consommatrice d'eau. Les consommations et rejets associés sont liés aux eaux sanitaires des 252 personnes qui travailleront à terme sur le site, au lavage/rinçage des engins de manutention du parc à bois, ainsi qu'éventuellement le circuit d'eau des chaudières. Les eaux de pluie de voiries et du parc à bois passeront par un dégrilleur, bassin étanche formant rétention (vanne de sectionnement manuelle) et limitant le débit de rejet vers un séparateur à hydrocarbures puis un bassin d'infiltration.

Les chaudières biomasse seront alimentées par les écorces et les co-produits issus du travail du bois, les rejets conformes à la réglementation en vigueur. Ils permettront de minimiser au maximum le recours à des énergies fossiles pour produire la chaleur nécessaire au séchage des feuilles de peuplier. Au regard des besoins, le site ne sera pas auto-suffisant et achètera de la biomasse en complément. Les co-produits seront valorisés dans des filières papetières ou panneautières. Les déchets dangereux issus essentiellement des opérations de maintenance seront évacués par des sociétés autorisées.

Le trafic du site de 75-80 camions par jour sera absorbé dans le trafic des voies de circulation, une voie spécifique pour l'accès au site sera créée. La valorisation de la biomasse sur site évitera l'évacuation des co-produits issus de l'écorçage.

Par conception, le projet est équilibré en déblais-remblais sur la parcelle et la terre végétale sera utilisée pour créer un merlon paysager en limite de propriété du site.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle retenue par GARNICA après un processus de sélection de plusieurs terrains sur différents départements, a été privilégiée car elle était en zone d'activités industrielle, éloignée de toute habitation, en dehors de toute sensibilité environnementale. Les enjeux identifiés en limite de la parcelle ont été pris en compte dès la phase étude: un diagnostic par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne a été réalisé en août 2018 et a montré que le Lézard des Murailles était cantonné le long de l'ancienne ligne de chemin de fer. Il n'est pas présent sur le terrain du projet GARNICA.

Le terrain a déjà fait l'objet d'une étude d'impact en 2014 pour la DUP de la création du Parc du Grand Troyes et ne fait l'objet d'aucun enjeu environnemental. Les investigations de terrain les plus récentes (août 2018) l'ont confirmé. De ce fait, en l'absence d'enjeu, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre du dossier d'autorisation.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7: Etude du Conservatoire d'Espèces Naturelles de Champagne Ardenne, Léopard des Murailles

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à TROYES le, 21/12/2018

Signature





